

1. Qu'entend-on par musique classique ?

1.1 Qu'est-ce que la musique classique ?



→ La musique classique désigne la **musique occidentale** de tradition écrite allant **du Moyen Âge à nos jours**.

→ Elle est caractérisée par son **écriture (sur partitions)** et par le rôle prépondérant du **compositeur**.



→ Elle est jouée par des **interprètes : un ou plusieurs instruments** et/ou **une ou plusieurs voix**.

Elle se différencie de la musique de variété, des musiques traditionnelles et folkloriques (propres à un pays, une culture) : rock, rap, chanson française, musiques tziganes, ... Mais cette distinction pose parfois problème : les genres s'influencent mutuellement et leurs destins s'entrecroisent.

Si la musique classique a vu le jour en Europe, elle s'est ensuite répandue à travers le monde au fil des siècles.

Née en Italie, elle se développe d'abord en France et en Allemagne. Aujourd'hui, les compositeurs ou interprètes viennent des quatre coins du monde.

De Vivaldi à Johnny Hallyday

Aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles, aucune différence n'était faite entre musique classique et de variété.

Le public allait écouter une symphonie ou un opéra comme n'importe qui aujourd'hui irait écouter Johnny Hallyday... en vêtements de tous les jours, en apportant à boire et à manger et en acclamant ses morceaux favoris !





L'habit ne fait pas le moine !

Le terme classique peut avoir plusieurs significations :

→ *Il fait allusion à une oeuvre qui a traversé le temps pour devenir un modèle : c'est un « classique »*

→ *Il est synonyme d'habituel, de conventionnel.*

Cette appellation n'aurait sans doute pas satisfait certains compositeurs qui cherchaient justement à innover et à surprendre leurs auditeurs. Par exemple, le « Duo de chats » de Rossini étonne par son chant composé de ... miaulements !

1.2 Les artistes

Le **compositeur** est un musicien qui élabore la musique. Souvent, le compositeur joue d'un ou plusieurs instruments de musique. Le concept de compositeur suppose l'existence d'un **interprète** qui exécute son oeuvre mais certains compositeurs ont eux-mêmes interprété leurs oeuvres. C'est notamment le cas de Mozart, Liszt, Chopin, ...

A l'opéra, le compositeur collabore avec un **librettiste**, qui écrit le texte de l'opéra (le livret).



Les interprètes sont les musiciens, chefs d'orchestre et chanteurs qui exécutent l'oeuvre musicale. En fonction du style de musique et des annotations données, l'interprète peut jouir d'une certaine liberté dans l'exécution.

1.3 Un petit bout d'histoire*

La musique, au sens large, existe **depuis l'éveil de l'humanité**, sous formes de battements de mains, d'incantations vocales, de sifflets, ... Les premiers instruments auraient servi à reproduire des sons de la nature et les premiers chants étaient sans doute religieux.

La musique se transmettait alors **oralement**. Chez certains peuples d'Orient, d'Afrique ainsi que chez les Tziganes, c'est encore sous



*Réécrit à partir de La musique classique pour les nuls.

cette forme que la musique se perpétue de génération en génération. Cela ne fait que deux millénaires que la musique a été progressivement fixée par écrit.

C'est, *en Europe, au Moyen Âge* (5ème siècle-15ème siècle) – l'époque des châteaux forts, monastères et cathédrales – qu'apparaissent les premières formes de musique classique :



- D'abord, à partir du 6ème siècle (années 500), *au sein de l'église* pour faire évoluer les chants religieux et les transposer par écrit (par exemple, les chants grégoriens, ces mélodies chantées en latin par des moines) ;
- Ensuite, dès le 12ème siècle (vers 1100), *dans les cours des grands seigneurs* grâce aux troubadours qui développent une poésie chantée.



Au Moyen Âge succède la *Renaissance* (16ème siècle), une période très riche sur le plan artistique. L'*Eglise Catholique*, dont le siège est en Italie, vient de retrouver sa puissance et favorise la création de musique religieuse. Mais certains compositeurs échappent à son contrôle et écrivent de la musique profane (non-sacrée). C'est également en Italie que l'*imprimerie* musicale est inventée. Ces deux éléments sont un terreau fertile à la créativité artistique, financée par l'Église mais également par de riches amateurs de musique, des seigneurs et des rois.

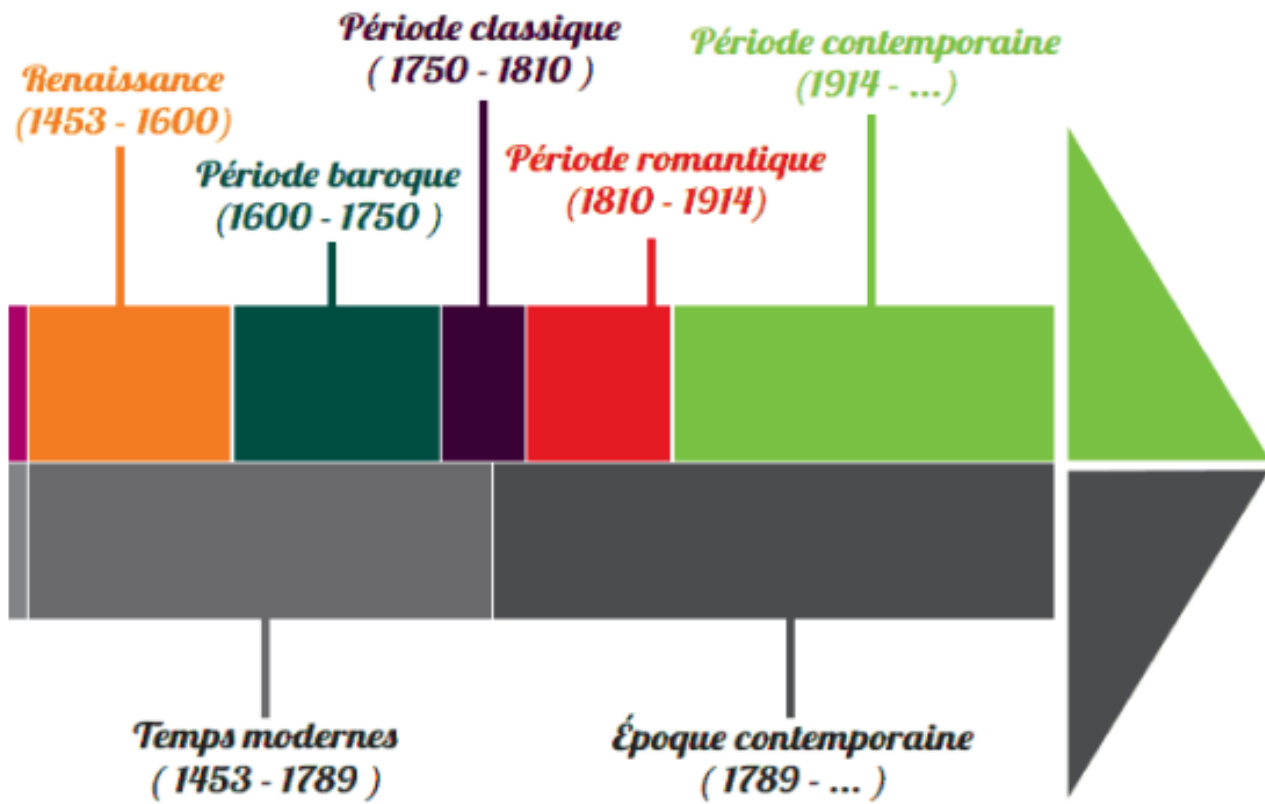


Après la Renaissance vient l'*époque baroque* (1600-1750) : la musique instrumentale (sans chant) se développe, l'opéra et l'orchestre font leur apparition !

C'est à partir de cette période que démarre notre exploration musicale...

Depuis la naissance de l'opéra et de la musique instrumentale, quatre périodes se succèdent :

- **Baroque** (1600 à 1750) : Monteverdi, Vivaldi, Bach, ...
- **Classique** (1750-1820) : Mozart, Haydn, Beethoven, ...
- **Romantique** (1820-1914) : Tchaïkovski, Chopin, Berlioz, Verdi, ...
- **Contemporaine** (1914 à aujourd'hui) : Gershwin, Saint-Saëns, Chostakovitch, Debussy, Prokofiev, ...



L'heure, c'est l'heure ?

Ces découpages chronologiques sont définis par les historiens de la musique, ils permettent d'expliquer les évolutions musicales. La réalité n'est pourtant pas aussi linéaire et tranchée !

Par exemple, Beethoven entame sa carrière en tant que compositeur classique mais la termine en romantique. Il est en avance sur son temps...

Un chapitre sera consacré à chacune de ces quatre périodes musicales afin d'en présenter les principales caractéristiques mais également de replacer leur apparition dans un **contexte historique et artistique** global. En effet, l'art est souvent le reflet d'une époque et de ses évolutions politiques, économiques, sociales et techniques. L'art est, à sa manière, une machine à **voyager dans le passé...**

L'évolution des arts ayant toujours été influencée par l'**Histoire**, prendre conscience de l'impact des **événements marquants** (guerres, conflits religieux, indépendances nationales,...) sur l'art nous aidera à répondre à la question suivante : comment et pourquoi telle période artistique est apparue à tel moment de l'Histoire ? Chaque « **révolution** » **artistique**, s'est faite en réaction à la réalité de l'époque. Lorsque des artistes manifestent leur volonté de modifier les règles en vigueur dans l'art et d'innover, ces volontés d'opposition aboutissent à la création d'une nouvelle identité, d'un **nouveau modèle artistique**.